

POUR UN ENSEIGNEMENT DE CULTURE GÉNÉRALE DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU LYCÉE

**Note EPI adressée à Jean-Pierre Finance,
conseiller du Ministre de l'Éducation nationale**

Le contexte

- le besoin permanent et durable d'informaticiens,
- la nécessité d'élargissement de la culture générale du futur citoyen du siècle de l'information,
- l'avis de l'Académie des Sciences résumé par Jean Pierre Demailly (*US*, n° 527, pages 8 et 9) : « il faut passer d'un usage passif et consumériste (des Tic) à un usage plus raisonné incitant à la compréhension de leurs principes de base »,
- la proposition de Christian Forestier d'introduire dans le tronc commun de seconde un « enseignement de technologie et informatique » (cf. *Revue Enseignement Public et Informatique* n° 95, pages 40 à 43)
- 5^e priorité (sur 14) de la FSU (revue *POUR* de juin 2000, page 7) : « introduire un enseignement des technologies et informatique pour tous et à toutes les étapes de la scolarité ».
- voir par ailleurs la note de la Specif en page 31.

Propositions de l'Epi

Remarque liminaire : à l'examen des programmes des différentes options actuellement existantes (informatique de gestion et de communication, IGC ; mesures physiques et informatique, MPI ; initiation aux sciences de l'ingénieur, ISI en 2001...), il apparaît que tout un ensemble de notions sont communes à ces différents programmes, même si les applications développées et les exemples pris sont spécifiques. Ce qui signifie que des disciplines différentes ressentent les mêmes besoins de connaissances non ou insuffisamment acquises au collège. Un besoin d'approfondissement et de continuation est largement ressenti.

1 - Donc, l'objectif général serait celui d'un enseignement « I+Tic » pour tous les élèves, à mettre en place progressivement mais à affirmer clairement le plus tôt possible. Plusieurs possibilités sont envisageables pour que **TOUS les élèves de seconde** bénéficient d'un tel enseignement (culture générale de base plus éventuelle spécialisation) :

a) dans le cadre du retour à une seconde différenciée (hypothèse envisageable compte tenu des difficultés actuelles dans les classes différenciées) avec deux ou trois « pôles ».

1- pôle « technologie/sciences/industrie/laboratoire »

2- pôle « économie-tertiaire »

3- pôle « littéraire »

(2 et 3 éventuellement réunis).

TOUS les élèves seraient dans l'obligation de suivre l'option (comportant de l'informatique) correspondant au pôle choisi. Ces options existent ou sont en création, elles doivent être consolidées par des moyens et une large concertation.

b) on peut aussi envisager une option informatique de culture générale (qui dans sa première version 1982-1992 concernait à la fois les LEG et les LT). Une version à dominante expérimentale (Mesures physiques et Informatique, MPI) pourrait être plus spécifiquement réservée aux élèves scientifiques.

c) autre possibilité : qu'un enseignement soit mis en place au niveau du tronc commun qui pourrait éventuellement correspondre à la proposition du rapport Forestier (enseignement « technologie et informatique »).

2 - Pour ce qui concerne **les premières et terminales** : Tous les élèves qui le souhaitent, et pas seulement les scientifiques, doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement informatique (cf. les besoins pour long-temps dans les métiers liés aux Tic).

Ces enseignements doivent tenir compte des acquis (encore inégaux selon les établissements, mais en progression) de l'enseignement de technologie au collège. Qui lui-même doit tenir compte des notions acquises à l'école primaire.

Il va de soi que le dossier de la « formation initiale et continue » des enseignants à l'informatique et aux Technologies de l'Information et de la Communication est à faire avancer en parallèle.

EPI septembre 2000